



Année 2023/2024

Conseil d'école n°2 du lundi 11 mars 2024 de 18h00 à 19h45

Ordre du jour :

- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°1 de l'année 2023/2024.
- Rythmes scolaires pour la période 2024-2027.
- Perspectives de la structure de l'établissement à court et moyen terme
 - Effectifs 2023/2024 et prévisions 2024/2025.
 - Bilan des portes ouvertes du samedi 17 février.
 - Réflexion sur la mise en place d'un RPI avec l'école de la Caillère Saint-Hilaire.
 - Poste d'ATSEM, rentrée 2024.
- Les projets actuels et à venir.
- Questions diverses & Remerciement.
- Verre de l'amitié.

Personnes présentes	Personnes excusées
Monsieur GUINAUDEAU, président du conseil d'école et directeur de l'école. Monsieur PELLETIER, maire de la Jaudonnière. Madame WARNEZ, conseillère municipale aux affaires scolaires. Madame COFFINEAU, 3 ^{ème} adjointe. Monsieur DACLA, enseignant (CP-CE1) Madame DESPAQUIS, représentante des parents d'élèves titulaire. Monsieur MAUPETIT, représentant des parents d'élèves titulaire. Madame ROUSIERE, représentante des parents d'élèves titulaire.	Madame BOUDEAU Marie, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription Bocage-Est. Madame DEMAY, enseignante (maternelle) Madame ROUSSEAU Mélanie, psychologue scolaire. Madame LECLERCQ, maître E du RASED. Mme BOUILLAUD, ATSEM.

- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°1 de l'année 2023/2024.

Aucun amendement n'a été proposé.

Le compte rendu du Conseil d'école n°1 du lundi 13 novembre 2023 est validé à l'unanimité.

Ce dernier sera publié sous la forme d'un procès-verbal.

- Rythmes scolaires pour la période 2024-2027

Il y a trois ans, le conseil d'école et le conseil municipal ont voté pour le retour à la semaine de 4 jours. Cette disposition était possible grâce à une dérogation accordée par le gouvernement de l'époque. À ce jour, plus de 90% des écoles vendéennes ont saisi cette dérogation et sont à la semaine de 4 jours. La loi fixe toujours les rythmes scolaires à la semaine de 4 jours et demi et la dérogation est l'exception.

Le 18 janvier 2024, Monsieur GUINAUDEAU a reçu un courrier de la part de la Directrice Académique pour réaffirmer que la dérogation est valable pour une période de trois années. Pour poursuivre l'organisation actuelle, le conseil d'école et le conseil municipal doivent se prononcer à nouveau. Les procès-verbaux réaffirmant le maintien des rythmes actuels doivent être transmis à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale avant la fin de l'année scolaire.

Délibération : Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité le maintien de la semaine de 4 jours pour la période 2024-2027.

Monsieur le Maire confirme que le conseil municipal a voté pour le maintien des rythmes actuels.

- Perspective de la structure de l'établissement à court et moyen terme.

- **Les effectifs 2023/2024 et 2024/2025.**

Classe de Madame DEMAY				Classe de Monsieur DACLA		Classe de Monsieur GUINAUDEAU		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	5	3	5	9	4	4	9	7
15 élèves				13 élèves		20 élèves		

Total : 48 élèves

En raison des effectifs de l'école, le risque d'une fermeture de classe était hautement probable pour la rentrée 2024/2025.

Lors de la réunion établissant la prochaine carte scolaire (ouverture/fermeture de classe), Madame la Directrice Académique et le comité technique de la DSDEN ont fait le choix de protéger les écoles de trois classes malgré de faibles effectifs. Cette décision s'applique pour la rentrée prochaine mais pas forcément pour les années à venir. Ainsi, l'école de la Jaudonnière maintient ses trois classes pour au moins une année. Néanmoins, la baisse du nombre d'élèves en Vendée va se poursuivre y compris à la Jaudonnière. Voici les effectifs prévisionnels pour l'année prochaine :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	6	5	3	4	9	5	5	9
16 élèves				13 élèves		19 élèves		

Total : 48 élèves.

- **Bilan des portes ouvertes.**

Le samedi 17 février, l'école a organisé des portes ouvertes afin de mieux faire connaître notre école aux nouvelles familles et aux parents actuels de l'école. L'équipe enseignante est satisfaite de cette matinée puisque beaucoup d'entre eux ont répondu présents. Ainsi, trois nouvelles familles dont les enfants ont ou auront 3 ans en 2024 ont fait une demande d'inscription pour la rentrée prochaine. Un parcours de première scolarisation est programmé afin que ces enfants puissent débiter leur scolarité avant la fin de cette année scolaire. Cette matinée a aussi permis à l'ensemble de la communauté éducative d'échanger et partager un moment convivial. Les portes ouvertes seront reconduites l'année prochaine.

Pour mettre en valeur l'école André Drapeau, l'équipe enseignante a aussi réalisé une nouvelle plaquette et une vidéo visible sur le blog de l'école et sur les réseaux sociaux de la commune.

- **Réflexion sur la mise en place d'un RPI avec l'école de la Caillère Saint-Hilaire.**

Évoquée préalablement, la situation démographique des élèves en France et plus particulièrement en Vendée amène les acteurs de l'Éducation Nationale à se projeter sur des perspectives à court et moyen terme. En effet, en raison d'une dynamique de baisse du nombre d'élèves, les fermetures de classe sont susceptibles de s'accroître. Pour la rentrée prochaine, la Direction Académique de Vendée a décidé la fermeture de 39 classes pour seulement 7 ouvertures. La situation des petites écoles de 2,3 ou 4 classes situées essentiellement en milieu rural doit amener une réflexion sur l'avenir de ces établissements. En effet, la dynamique démographique a un impact sur les petites structures scolaires. À terme, la réalité de l'école André Drapeau conduira à une organisation pédagogique à deux classes. La décision de la Direction Académique de protéger les petites écoles en milieu rural pour l'année 2024/2025 doit amener les équipes enseignantes, les municipalités, les familles à réfléchir sur l'organisation des structures actuelles. Ainsi, un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une piste permettant aux élèves de vivre une scolarité dans des conditions plus favorables. Actuellement, des écoles du réseau public ou privé fonctionnent dans le cadre d'un RPI. La mise en place de ce genre de structure vise toujours comme priorité la réussite des élèves. Il présente des avantages comme des classes à un ou deux niveaux, la mutualisation des moyens et des pratiques pédagogiques. Ainsi, une réflexion est actuellement amorcée avec l'école de la Caillère-Saint-Hilaire pour une éventuelle installation à court ou moyen terme. La mise en œuvre de ce RPI nécessite une réflexion approfondie, des concertations des communautés éducatives et des municipalités, un travail préparatoire et opérationnel sur plusieurs mois. La création d'un RPI implique une cohérence organisationnelle pour les équipes enseignantes, pour les familles mais aussi pour les communes (gestion des agents communaux, de la garderie, de la restauration scolaire, du transport (navette) entre les deux écoles.)

À ce jour, l'école « Les p'tits marrons » et le conseil municipal de la Caillère-Saint-Hilaire ont amorcé plusieurs échanges à ce sujet. D'ici les prochaines semaines, les équipes éducatives et les élus des deux communes se réuniront avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pour échanger sur l'intérêt d'un RPI et se projeter sur les modalités d'une éventuelle mise en œuvre pour la rentrée 2025. À ce jour, il ne s'agit que d'une réflexion. Aucune démarche ou action n'est entreprise pour la création d'un RPI.

Échanges autour de ce sujet :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par le maire de la Caillière Saint-Hilaire et par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à ce sujet. Pour le moment, la municipalité de la Jaudonnière n'a pas abordé ce sujet en raison des priorités actuelles. Une réunion pourra être programmée au mois d'avril/mai.

Monsieur GUINAUDEAU informe qu'il se réunira avec Madame PETITGAS et Madame BOUDEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale le vendredi 29 mars pour préparer la future rencontre avec les élus des deux communes.

Madame COFFINEAU et Madame WARNEZ souhaitent rencontrer les élus de la Réorthie et de Saint-Juire-Champgillon pour avoir leur retour d'expérience sur le RPI, mesurer les avantages et les difficultés.

Les représentants de parents d'élèves sont à l'écoute de ce projet.

Tous les membres du conseil d'école s'accordent sur le fait que les familles seront informées du projet avant une éventuelle mise en œuvre.

- **Poste d'ATSEM pour la rentrée 2024.**

À la fin de cette année scolaire, Madame Dominique BOUILLAUD (ATSEM) fera valoir ses droits à la retraite. Le recrutement d'un(e) ATSEM sera assuré par la municipalité. Comme le précise la loi, le directeur d'école sera associé à ce recrutement puisqu'il doit émettre un avis. Il est précisé que les ATSEM sont sous l'autorité du directeur d'école et reçoivent leurs instructions par ce dernier durant le temps scolaire. Les ATSEM sont sous l'autorité de la municipalité en dehors du temps scolaire. (Avant 8h30, de 12h à 14h, après 16h30).

➤ Les projets actuels et à venir.

- **Projet « Notre Ecole Faisons là ensemble (NEFLE) »**

Lors du premier conseil d'école, l'équipe enseignante avait présenté le dispositif « Notre Ecole Faisons Là Ensemble (NEFLE) » et exposé le projet « Savoir Rouler à Vélo ». À partir des constats

et des besoins mis en avant, l'objectif du projet était d'assurer le financement de draisiennes et de vélos à destination des élèves de la maternelle au CM2.

Une réunion de concertation en présence des familles, des élus et de l'équipe enseignante s'est tenue le lundi 27 novembre afin de présenter le projet. Ce temps d'échanges a permis d'avoir les avis, les remarques et les suggestions des personnes présentes. À la fin de cette réunion, les membres présents ont approuvé la proposition de l'équipe enseignante.

Depuis cette réunion, Monsieur GUINAUDEAU a pris contact avec l'entreprise Intersport de Chantonay afin de réaliser un devis. Ce dernier s'élève à 6 804,34 €. Il comprend l'achat de draisiennes, de vélos, de panneaux de signalisation, de casques, d'une armoire de rangement et de matériel de maintenance. Au début du mois de février, Monsieur GUINAUDEAU a rédigé le projet et l'a transmis avec le devis sur l'application « Notre Ecole Faisons Là Ensemble ». Elle sera étudiée prochainement par la commission académique.

- **Les projets pédagogiques :**

- Parcours Artistique et culturel**

Ecole & Cinéma : Les élèves de CP-CE1-CE2 se rendront au cinéma de Saint-Hermine pour assister à leur deuxième séance le mardi 19 mars. Ils verront le film « Les aventures de Robin des bois » réalisé en 1938. L'objectif est d'enrichir une culture artistique et de construire un jugement argumenté sur une œuvre culturelle.

Matinée « Carnaval autour du monde » : Le jeudi 21 mars, l'école organise une matinée autour du thème « Les carnivals à travers le monde ». Ce moment convivial vise à enrichir une culture à travers le carnaval de Venise, du Brésil, en Afrique et en Guadeloupe. Les élèves et les adultes de l'école seront déguisés. Cette journée débutera par un défilé dans les rues de la Jaudonnière de 9h00 à 9h40. Puis, les élèves participeront à quatre ateliers autour des différents carnivals dans le monde. Chaque groupe sera constitué d'élèves de la maternelle au CM2.

Projet musical autour des musiques du monde : À partir du jeudi 14 mars, les élèves de CP-CE1 bénéficieront de l'intervention de Madame Roy-Contencin (intervenante musicale et intercommunale en milieu scolaire). Les élèves découvriront et s'approprieront des musiques ainsi que des chants du monde pendant huit séances. Ce projet s'inscrit dans le thème d'année de l'école.

Rencontre avec Tristan PICHARD, auteur de livres de littérature de jeunesse : Dans le cadre du salon du livre jeunesse qui se tient à Luçon, les élèves de l'école rencontreront l'auteur Tristan PICHARD à la bibliothèque municipale le vendredi 24 mai. L'auteur présentera son métier d'écrivain, quelques-unes de ses œuvres et échangera avec les élèves sur son activité.

Parcours Santé & Sport

Plusieurs projets et sorties s'inscrivent dans le cadre du thème de l'année « Voyageons dans le monde à travers les Jeux Olympiques ».

Vendée Freestyle Session : Tout au long de l'année, les élèves de CE2-CM1-CM2 ont pu découvrir de nouvelles pratiques sportives qui seront présentes aux Jeux Olympiques. Ces disciplines ont été découvertes dans le cadre de l'EPS mais aussi exploitées pour les dictées de l'année. Ainsi, le vendredi 22 mars, les élèves de CM1-CM2 se rendront au Vendéspace pour assister à des courses de BMX et des démonstrations de breakdance.

La fête du sport olympique à l'Aiguillon sur Mer : A l'occasion du passage de la flamme olympique, la commune de l'Aiguillon-sur-Mer invite l'ensemble des élèves de CE2-CM1-CM2 de la communauté de communes Sud Littoral pour participer à une grande fête du sport le mardi 4 juin sur le Parc de la Presqu'île et la Plage des Bélugas. Les élèves pourront découvrir de nombreuses activités, encadrées par des professionnels diplômés, comme le beach soccer, le skateboard, le roller, le breakdance, le beach tennis, la pétanque, etc.

Les olympiades de l'école : Comme l'an passé, l'école prépare et organise la deuxième édition des olympiades de l'école. Cette dernière se tiendra le jeudi 6 juin. La matinée sera consacrée à des ateliers sportifs où les équipes seront constituées d'élèves de chaque classe. Dans l'après-midi, chaque classe participera à une ou deux activités sportives travaillées durant l'année scolaire. Cet événement vise aussi rassembler toute la communauté éducative : élèves, enseignants, parents, élus.

La semaine olympique de la communauté de communes : Dans le cadre de la semaine olympique, la communauté de communes organise des Olympiades le vendredi 21 juin. Elle rassemblera dix écoles à Mareuil-sur-Lay car le site comprend des terrains, une salle de sports et la piscine municipale. Les élèves participeront à des activités sportives sur les différents espaces prévus.

Parcours Citoyen

Élection des Incorruptibles : Comme chaque année, les élèves de l'école se rendront à la mairie pour participer au vote des meilleurs albums. L'objectif est de développer une culture citoyenne en s'appropriant le fonctionnement d'une élection et d'être sensibilisé à la démocratie. La matinée du vendredi 17 mai est validée par le conseil d'école.

➤ Questions et remerciements

Une famille de l'école souhaiterait que les dates des différentes fêtes comme celle de Noël soient connues plus tôt afin de mieux faciliter l'organisation de chacun.

Réponse : Les dates concernant la fête de Noël et la fête de fin d'année seront annoncées dès la rentrée scolaire.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la prise en charge financière du dispositif des Incorruptibles 2024/2025 ainsi que l'ordinateur du tableau numérique de la classe de CE2-CM.

Thomas GUINAUDEAU

Kévin DACLA

Président du conseil d'école

Secrétaire de séance